

Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le

ID : 069-216900886-20210527-DELIB210506-DE



République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 27 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : vendredi 21 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Marie-Colette BESSON, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Julien CHAUMONT, Marianne CREMILLIEU, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Valérie MATTHYS, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Christine PLASSE-BOUTEYRE, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON, Gérald WEISTROFF

Absents avec pouvoir : 3

Isabelle BLANC-JOUVAN donne pouvoir à Valérie MATTHYS,

Sandra EMMANUEL donne pouvoir à Marie-Colette BESSON,

Alain MULABA donne pouvoir à Laurence BONHOMME

Secrétaire de séance : Valérie MATTHYS

Délibération 21/05/06 - Association Sportive Intercommunale - Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'attribution de la subvention pour l'année 2021

Rapporteur : Thierry POUZOL

Nomenclature ACTES : 7.5.3

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, toute collectivité qui attribue une subvention annuelle supérieure à 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie définissant ainsi l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

En l'espèce, l'association ASI (association sportive intercommunale) présidée par M. Patrick LEONE dont le siège social est situé 20 rue du stade à Fontaines-sur-Saône s'est vu attribuer une subvention annuelle de 25 694 € au titre de l'année 2021.

Par conséquent, ce montant étant supérieur à 23 000 € une convention, annexée à la présente délibération, doit être conclue entre la commune de Fontaines-sur-Saône et ladite association.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette question.

M. Patrick LEONE intéressé par cette question, ne participe pas au vote.

VU le code général des collectivités locales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU délibération adoptant le montant des subventions versées au titre de l'année 2021,

VU l'avis favorable de la commission ressources du mercredi 19 mai 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité (28 votants)

APPROUVE la convention avec l'ASI d'attribution de la subvention pour l'année 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, la convention d'attribution de la subvention pour l'année 2021 à l'ASI (annexée ci-après) ainsi que tout avenant venant à la

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Thierry POUZOL

Maire

